



Nos vœux pour 2010

Le secrétariat fédéral à l'égalité femmes hommes vous présente ses meilleurs vœux pour une année placée sous le signe du féminisme.

L'année 2009 a été marquée par une mobilisation particulière des socialistes parisiens pour les droits des femmes. Il y eu les multiples initiatives prises par la fédération et les sections à l'occasion du 8 mars, Journée internationale des femmes. 2009, ce fut aussi la réussite de la grande mobilisation nationale du 17 octobre pour les droits des femmes. Ce jour-là, plus de 15 000 personnes ont manifesté à Paris pour la liberté, l'autonomie, la dignité et l'égalité des femmes. Pour nous, socialistes, ce fut l'occasion de réaffirmer notre attachement aux valeurs féministes et de manifester aux côtés de celles et ceux qui sont engagé-es pour l'égalité femmes hommes. Nous adressons un grand merci à toutes celles et tous ceux qui, dans notre fédération, ont contribué à ce succès.

Cependant, les combats pour les droits des femmes restent nombreux, non seulement pour la conquête d'une égalité réelle, mais aussi pour la défense de droits durement acquis. Fermeture de centres d'IVG, mode de scrutin de la future réforme territoriale : les droits des femmes sont remis en question sans relâche par la droite.

En 2010, la marche vers l'égalité doit donc continuer, dans notre parti et dans la société tout entière.

Pour 2010, la lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée grande cause nationale. Elle sera au cœur de nos préoccupations et nous souhaitons notamment que la proposition de loi de la

députée socialiste Danièle Bousquet « renforçant la protection des victimes, la prévention et la répression des violences faites aux femmes » soit votée dans les meilleurs délais.

2010 sera aussi l'occasion célébrer les 40 ans du MLF. Nous nous souviendrons de celles qui se sont battues et qui ont obtenu notamment le droit de disposer librement de son corps. Cet anniversaire nous rappelle que ce droit reste toujours fragile et qu'il faut continuer à se battre pour le droit à l'IVG.

2010,
une année de
mobilisation pour
promouvoir l'égalité
femmes hommes et
affirmer les droits
des femmes

2010 marquera aussi le 100e anniversaire de la journée internationale des femmes proposé par la socialiste allemande Clara Zetkin. Ce sera aussi l'occasion de se souvenir que toutes les femmes ne jouissent pas des mêmes droits, des mêmes opportunités et que ce combat dépasse largement les

frontières de notre pays.

2010 sera aussi l'année de la 3è Marche mondiale des femmes avec en juin un grand rendez-vous de deux jours, festif et militant, autour de quatre combats clés : les biens communs, la paix et la démilitarisation, le travail des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2010, socialistes nous resterons mobilisés, engagés, vigilants et force de propositions pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le prochain rendez-vous de la Commission fédérale

La littérature pour enfants et la représentation des genres
Le lundi 25 janvier 2010, à la Fédération

Ordre du jour :

- 19h30 : point sur les initiatives des sections en matière d'égalité femmes hommes
- 20h : rencontre avec Sylvie CROMER, sur « la littérature pour enfants et la représentation des genres ».

Sylvie CROMER est sociologue à l'Université Lille 2. Elle conduit ses travaux de recherche sur les représentations du genre, constructions sociales du féminin et du masculin dans les albums, la littérature de jeunesse, la presse, les manuels scolaires et les spectacles pour le jeune public.

Elle est notamment co-auteure de : *Comment promouvoir l'égalité des sexes dans les manuels scolaires ? Guide méthodologique pour les acteurs et actrices de la chaîne du livre*, (Unesco, 2008) ; *Femmes et hommes, filles et garçons dans les manuels de mathématiques, un réseau international de recherche sur les représentations sexuées* (Femmes et math, n°8, décembre 2008) ; *Le sexisme au programme, représentations sexuées dans les lectures de référence à l'école* (Travail, Genre et Sociétés n° 21, avril 09).

Le parti socialiste condamne le port du voile intégral

Le port du voile intégral est une pratique fondamentaliste qui représente une négation de l'émancipation et de la liberté des femmes, valeurs essentielles de la République. Cette pratique refuse le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une pratique minoritaire qui doit néanmoins être fermement condamnée.

Le port du voile intégral représente une auto-exclusion de la vie de la Cité. Il s'oppose par essence à l'idée d'une République formée de citoyens égaux sans distinction d'origine, de sexe ou de religion.

Même à supposer que le port du voile intégral relèverait de choix individuels non contraints, il apparaît comme une négation absolue des valeurs de la République.

Cette pratique doit être combattue, et empêchée partout où, à raison des lieux ou des circonstances, cela sera possible dans le respect du cadre constitutionnel.

Le Parti socialiste propose plusieurs axes pour une action cohérente, juste et à la mesure du problème. Mais il est nécessaire de privilégier des voies d'action publique à la fois incontestables au regard de notre ordre constitutionnel et appropriées pour lutter efficacement contre ce phénomène.

Il faut en premier lieu pleinement mobiliser tous les instruments juridiques dont dispose déjà notre Etat de droit et veiller à leur application systématique.

- Les fonctionnaires et agents publics n'ont pas le droit, dans l'exercice de leurs fonctions, de porter de signes religieux distinctifs. De même, les usagers des services publics, peuvent se voir refuser le port du voile intégral et ne peuvent en aucun cas exiger d'être servis dans des conditions découlant de leurs croyances si cela porte atteinte au fonctionnement normal du service (service public hospitalier...). Pour l'établissement de documents d'identité le visage doit être découvert. Pour ce qui concerne l'espace public, le droit existant permet pour l'identification des personnes aux fins de sécurité, l'interdiction du port d'un vêtement dissimulant le visage, comme dans le cas de la participation, ou de l'immédiate proximité, avec une

manifestation, dans laquelle l'ordre public est menacé.

- Quand le port du voile intégral relève clairement d'une dérive sectaire, il doit être traité comme tel. Il convient donc de renforcer la lutte contre les sectes et de renforcer les capacités d'alerte et de prévention de la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

- Ce combat implique aussi une politique de fermeté absolue contre les violences faites aux femmes comme le développe opportunément la proposition de loi Bousquet « renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes ». Le Parti Socialiste demande le vote de cette loi dans les meilleurs délais.

- Il convient aussi de multiplier les points de contact entre les femmes concernées et les structures publiques, permettant aux pouvoirs publics de leur offrir les informations et l'assistance sur leurs droits, notamment s'il s'agit d'étrangères en voie d'intégration. Les expériences permettant de recréer du lien social et civique doivent être développées. Les pouvoirs publics doivent appuyer les associations qui œuvrent au soutien des femmes, les informent sur leur droit à disposer de leur corps et sur la contraception, et mènent des actions pédagogiques en matière d'éducation sexuelle. Il conviendrait d'initier la multiplication des points associatifs de rencontre auxquels les femmes concernées pourraient s'adresser. En direction des jeunes, un travail ambitieux d'éducation aux droits fondamentaux, à la laïcité, à la citoyenneté et aux valeurs de la République est indispensable. Parallèlement, les discriminations, facteurs de communautarisme, doivent être combattues par toute la collectivité nationale.

Cependant, le refus de voir se développer sur le territoire national le port du voile intégral ne doit pas conduire à des dispositifs juridiquement contestables, inadaptés ou inapplicables.

La quasi-totalité des juristes considèrent qu'une loi d'interdiction générale et absolue du voile intégral ne serait pas assurée de ses fondements juridiques et notamment constitutionnels.

Une telle interdiction législative encourrait un fort risque de censure du Conseil constitutionnel. De même, elle serait susceptible d'être mise en cause par la cour européenne des droits de l'homme car non-conforme à la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Il est regrettable que les travaux de la Mission sur le port du voile intégral en France aient été minés par le climat malsain créé par le débat "sur l'identité nationale".

Aujourd'hui, le Parti socialiste n'est pas favorable à une loi de circonstance, inapplicable, qui n'aurait pas d'efficacité et pourrait s'avérer contraire aux principes constitutionnels. Il demande que soient pleinement utilisés tous les moyens dont dispose déjà la République pour lutter contre le port du voile intégral, dans un climat qui ne pourrait qu'être apaisé par l'arrêt du « débat sur l'identité nationale » et des dérapages et amalgames auxquels il a donné lieu.

Le Parti socialiste préfère la République qui rayonne par ses valeurs à celle qui blâme, celle qui émancipe à celle qui exclut. Notre pays a toujours su relever, mieux que tout autre, défi historique qui consiste à sublimer les identités particulières pour forger une identité collective.

Il faut combattre sans faiblesse le repli sur soi, la tentation de l'obscurantisme, les violences faites aux femmes mais aussi le rejet de l'autre, le racisme et le populisme qui conduisent à l'affrontement et nient notamment l'intégration des musulmans dans notre pays.

Les socialistes ne se résigneront jamais à une société fracturée, marquée par l'inégalité et l'exclusion. Plus que jamais, ils sont attachés à l'idée d'une République formée de citoyens égaux, sans distinction d'origine, de sexe ou de religion comme l'énonce la Constitution, conception que n'a cessé de fragiliser par ses agissements ou ses déclarations du chef de l'Etat.

Pour lire l'intégralité du communiqué du Parti socialiste : <http://droitsdesfemmes.parti-socialiste.fr>



Christine RIMBAULT – chris_rimbault@yahoo.fr – Secrétaire fédérale à l'Egalité
& Andrea FUCHS – andrea.fuchs@neuf.fr – Secrétaire fédérale adjointe à l'Egalité
Centre d'information et de ressources du SF Egalité sur internet: <http://egaliteps75.canalblog.com/>